Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1704

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
domainepublic.ch

La bonne diction médiatique du Conseil fédéral

Le débat politique mérite mieux que l'affrontement bruyant de deux adversaires irréductibles ou les gros plans de ministres débitant les arguments du gouvernement. Il est temps d'imaginer des émissions avec contradicteurs échappant aux excès spectaculaires.

C'est tellement désuet que cela en est devenu folklorique: le message radiotélévisé du Conseil fédéral avant les votations fédérales. Le préposé à cet exercice lit un argumentaire qu'ont préparé les services. Si le mot d'ordre correspond à sa conviction, il s'applique, il met le ton. Mais lorsqu'il doit plaider, collégialité oblige, contre sa position personnelle et celle de son parti, il donne à sa voix une distance; il fait comprendre qu'il exécute une corvée pénible. Il y a trente ans que cela dure. Folklorique? Disons plutôt ringard.

Certes le Conseil fédéral ne réquisitionne pas les médias. Sur quelle base légale le ferait-il? Mais, selon un arrangement jamais remis en cause, il s'est arrogé le droit de dire à la veille des votations quel est le bon choix sans être contredit (dans le bulletin d'information distribué tout ménage, la parole est donnée aussi, plus succinctement, à ceux qui défendent une thèse opposée). Pendant quelques minutes, les médias «cèdent l'antenne». Eux, qui si farouchement défendent et affirment leur indépendance à l'égard du pouvoir politique, acceptent, deux ou trois fois par année, une expropriation temporaire.

Les émissions politiques

Autant la radio est souple, pouvant multiplier jusqu'à satiété débats, forums, interviews, autant la télévision est rigide, du moins pour les émissions en *prime time*. Ses exigences sont peu compatibles avec le débat politique: casser la langue de bois, éviter la bataille sur les chiffres ou les détails juridiques, susciter l'affrontement où s'expriment les tempéraments, faire, sinon du spectacle, du moins du théâtre où les participants acteurs jouent leur rôle.

Un conseiller fédéral peut ne pas être doué pour le théâtre médiatique, même si l'on n'arrive pas à ce niveau de fonction sans de fortes qualités de présence et de parole. Va-t-il alors demander que l'émission soit, pour lui, adaptée? Exigera-t-il et négociera-t-il du sur-mesure? Si le producteur de l'émission entre en matière, il aliène une part de cette indépendance qu'il aime tant proclamer.

(ag) Suite de l'article à la page 2

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

Sommaire

La grève des pilotes de Swiss surprend le chef du Département des transports.
page 2
Journalistes et éditeurs ne s'entendent plus, aux dépens de la convention collective.
page 4
Le droit du bail ne sait plus où il habite.
page 5
Jean-Claude Rennwald soutient un canton du Jura à six districts.
page 6
Le retour des notes à Genève ne doit pas effacer dix ans de réformes.
page 7

Fonds de cohésion

Le milliard promis aux dix nouveaux membres de l'UE marque la volonté, certes quelque peu contrainte, de participer à l'essor du continent. L'acceptation populaire en serait le gage contre le risque de se barricader davantage dans un monde à part.

Edito page 3

6 octobre 2006
Domaine Public nº 1704
Depuis quarante-trois ans,
un regard différent sur l'actualité